



 Collège de
Réflexion Ethique

Ensemble vers plus d'écoute...

Vous pouvez à tout moment être face à une situation complexe et à une décision difficile à prendre car elle vous implique autant que la personne en situation de handicap.

Cette situation ne trouve pas de réponse dans le droit commun et les dispositions réglementaires.

Que vous soyez parent, proche ou professionnel, le Collège de Réflexion Éthique peut vous aider à avancer dans votre propre cheminement.

Vous pouvez saisir le Collège de Réflexion Éthique en transmettant votre questionnement à l'aide de la fiche de saisine, disponible auprès des secrétariats des établissements et sur notre site internet : www.apei2vallees.eu, dans la rubrique association.

Il se réunira pour réfléchir aux questionnements transmis en les examinant de manière anonyme et formulera un avis.

Dans l'attente de vos questionnements...

Bernard Colas,
Président



Frédéric Hyacinthe,
Directeur Général



Pourquoi ?

Afin de répondre aux sollicitations des professionnels, des familles et des usagers sur la meilleure décision ou position à adopter face à des situations sensibles, l'association s'est dotée d'une instance associative interne chargée d'apporter un éclairage sur ces situations, en favorisant une approche fondée sur l'éthique.

Comment ?

Ce Collège s'efforce d'analyser cette situation complexe sous tous les aspects avec lesquels elle peut être considérée : le respect de la loi, l'application de la morale, la prise en compte de l'avancée de la science, le respect des droits des usagers, les recommandations de bonnes pratiques, les règles professionnelles, la place de la famille, etc...

Au final, les recommandations qui sont exprimées par ce collège font la synthèse de ces éléments et permettent d'éclairer les personnes accueillies, leur famille, leurs proches, les professionnels concernés par une situation complexe dans leur cheminement et leur réflexion.

Les problématiques particulières, si elles sont portées à la connaissance du Collège de Réflexion Éthique, sont toutefois toujours abordées de manière anonyme et reportées dans une approche plus générale.

Une charte de fonctionnement du collège de réflexion éthique a été mise en place pour poser les principes fondateurs, déontologiques et de fonctionnement, elle est consultable auprès des secrétariats des établissements et sur notre site internet.

Le Collège intervient exclusivement dans le cadre de problématiques relevant d'une réflexion éthique et lorsque les autres voies et espaces de traitement s'avèrent incompétents ou inappropriés.



Composition

Le Collège de Réflexion Éthique a été constitué en 2017, composé d'administrateurs et de professionnels de l'Apei des 2 Vallées, chargés de réfléchir et d'apporter un avis.

Objectifs

Le Collège de Réflexion Éthique a pour objectif d'apporter un avis tiers indépendant et objectif, pour :

- Améliorer la qualité d'accompagnement des personnes accueillies en guidant les pratiques des professionnels au regard des situations particulières rencontrées.
- Accompagner les personnes accueillies dans leur cheminement personnel, en lien avec l'expression de leurs droits les plus fondamentaux et leur parcours en milieu collectif, en établissement ou service.
- Aider les familles à accompagner leur proche en situation de handicap dans l'ensemble de son parcours de vie.
- Éclairer les professionnels dans leur prise de décision.
- Proposer des axes et supports de réflexion pour accompagner le cheminement de chacun quand aucune position consensuelle ne peut se dégager.



Contact

Apei des 2 Vallées
Secrétariat du Collège de Réflexion Éthique
1 rue Queue d'Ham
02600 COYOLLES
saisine.cre@apei2vallees.eu